	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-236

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2022-236

**Gradignan - Aménagement - Rue du professeur Villemin - Acquisition auprès de l'Etat
de deux emprises issues des parcelles cadastrées BE 54 et BE 104 - Décision -
Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Institut National des Jeunes Sourds (INJS) - établissement public national, placé sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé - est gestionnaire de deux parcelles de terrains cadastrées section BE 54 et BE 104 respectivement d'une superficie de 6 834m² et 90 787m² sis rue du professeur Villemin et cours du Général de Gaulle sur la commune de Gradignan.

La ville de Gradignan et Bordeaux Métropole ont décidé au titre du contrat de codéveloppement - Fiche action CODEV C051920018 - de sécuriser les modes de déplacements doux (marche, vélo...) de la rue du Professeur Villemin, à Gradignan, en réalisant une voie verte, entre la route de Canéjan et le Cours du Général de Gaulle, au niveau de l'emplacement réservé de voirie sur les parcelles précitées de l'INJS.

D'une largeur de 3 mètres, cette voie verte - séparée de la chaussée et de la nouvelle limite de propriété de l'INJS par des bandes d'espaces verts - permet une mise en valeur des grands arbres existants. Dans la continuité des aménagements cyclables de la route de Canéjan – cette voie verte vise à offrir un cheminement confortable, sécurisé et de qualité pour les piétons et les cyclistes.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, Bordeaux Métropole s'est rapproché des services de l'Etat, propriétaire de ce foncier, pour convenir des modalités d'acquisition d'une partie de ces emprises, plus précisément une superficie d'environ 2 201m² comme suivant :

- 547m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BE 54
- 1 654m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BE 104

A cet égard, la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a été consultée sur les modalités transactionnelles envisagées. Dans son avis 2021-33192-75166 rendu le 4 janvier 2022, la DIE a estimé le prix du foncier à 87€/m².

Les parties se sont donc entendus sur un prix d'acquisition de 191 487€ HT - TVA en sus au taux réglementaire applicable au moment de la réitération de l'acte - montant qui correspond à l'estimation de la Direction de l'Immobilier et de l'Etat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211.37 et L.1311-9,

VU la délibération du 25 novembre 2021 du Conseil métropolitain confirmant la décision de réaliser la voie verte rue du Professeur Villemin à Gradignan – Fiche action CODEV C051920018

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2021-33192-75166 en date du 4 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'acquérir ces emprises afin de mener à bien le projet d'aménagement susmentionné,

DECIDE

Article 1 : d'acquérir, au prix de 191 487€ HT, auprès de l'Etat les emprises suivantes pour une superficie totale d'environ 2 201m² :

- 547m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BE 54,
- 1 654m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BE 104.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition de ce foncier et tous documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais résultant de cette acquisition sur le budget principal - Chapitre 21 - Fonction 847 -2112 Opération 05P058O004 Aménagement cyclable.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	
	Madame Christine BOST